

Réunion du CSE du 21 mai 2026

IA : les SR inquiets pour leur métier



Décidée à mettre en place une assistance via l'intelligence artificielle pour les secrétaires de rédaction, la direction a sollicité les collègues pour tenter d'évaluer le temps qu'ils consacrent à la copie de correspondant. Taux de réponse pour l'ensemble des douze départements, dont trois n'ont pas répondu : 27 %. Habituellement, les études R & D estiment que si le taux de réponse ne dépasse pas le seuil de 30 %, l'étude n'est pas valide...

Cette réserve émise, que retenir des retours des SR ? Le temps moyen de traitement de la copie des correspondants est de 20 minutes par article. Pour près d'une dizaine d'articles par jour. Un SR consacre donc, en moyenne, environ trois heures et vingt minutes au traitement de la copie de correspondant (correction, réécriture). Soit près de la moitié de sa journée de travail.

Autres constats de ce « sondage » : la moitié des SR estime manquer de temps pour produire un travail de qualité. Et manquer de reconnaissance. Inquiets face au projet de déploiement de ce nouvel outil pas comme les autres, les deux tiers des collègues indiquent que l'assistant IA ne doit pas avoir comme vocation le remplacement de leur mission par une machine. Et 83 % estiment subir une charge mentale importante.

La mise à disposition d'un assistant IA va-t-elle améliorer ces points ? La moitié des SR ayant répondu sur la question des conditions de travail indique craindre « **la réduction ou la suppression de mon métier et de la relation avec le correspondant.** »

Le test avec l'assistant IA pour les SR a débuté le 1er juin dans le Morbihan et dans la Manche, pour une durée d'un mois. Premier bilan début juillet pour un déploiement programmé fin 2026, après la consultation – obligatoire – du CSE.

Avec cette « relecture assistée », la direction prévoit une économie d'environ 500 000 €. C'est désormais clair : l'introduction de l'IA, qui fait partie de la cartographie d'Efficienc 2, ne vise pas à améliorer la qualité de la production des SR en allégeant leur charge de travail, mais à supprimer des postes : 500 000 €, ça correspond à environ sept postes de journalistes.

Dans ce contexte, les élus ont demandé l'ouverture, dans les plus brefs délais, d'une négociation en vue d'un accord encadrant le déploiement de l'IA dans l'entreprise. Ils ont également émis plusieurs réserves quant à la charte, qui n'aborde pas les conséquences sur les compétences des salariés, les conditions de travail et l'augmentation des risques psychosociaux. Les élus estiment que la charte, associée aux projets d'économies en cours, ne protège en aucun cas les salariés de l'utilisation de cet outil. Ni même de l'IA générative, qui pourrait faire son apparition dans l'entreprise à très court terme.

• Télétravail et carburant : encore un non de la direction

Après les non à répétition lors des dernières réunions de NAO, la direction a une nouvelle fois refusé une demande des salariés, relayée par les syndicats lors du CSE : augmenter le nombre de jours de télétravail pour réduire les frais de transports liés à l'explosion des prix du carburant.

Mesure à prendre d'urgence pour aider les salariés, estiment les élus du CSE. Pas la direction, qui veut repousser la discussion à la rentrée. En glissant, au passage, qu'il n'y aurait pas de petits salaires à Ouest-France. Plusieurs salariés se retrouvent pourtant en difficulté.

Pourquoi garder le pied sur la pédale de frein alors que cette mesure ne coûterait rien à l'entreprise et que plusieurs études montrent l'intérêt du télétravail pour la qualité de la production ? **« C'est une question d'organisation, pour maintenir la cohésion d'équipe. La tendance dans de grandes entreprises est d'ailleurs de revenir sur le télétravail »**, répond la direction, tout en concédant qu'en télétravail, **« on est moins interrompu et on travaille mieux »**.

S'il s'agit d'un problème d'organisation, le SNJ demande donc que le sujet figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CSSCT. Et ne comprend toujours pas pourquoi, dans une période atypique, la direction s'obstine dans ce refus.

• Moins de photographes-vidéastes : la direction en pleine contradiction

La direction, qui fait le choix de ne plus remplacer des journalistes en arrêt maladie ou partant à la retraite, ne cesse de répéter ce mantra : **« Il faut renforcer la collecte d'informations locales, c'est essentiel. Il faut aussi développer la vidéo de qualité,**

pour trouver de nouvelles audiences, ce qui passe par de nouvelles compétences. »

Ramener davantage d'infos, produire de meilleures vidéos, élargir ses compétences, dans une période de réduction des moyens. À peine gênée par cette contradiction au cœur du plan Efficience, la direction assure que **« ces dernières années, on a renforcé nos moyens en locale »**. Ah bon ? Par exemple au service photo, dont les effectifs fondent au fil des ans ? Cette année, deux photographes-vidéastes-dronistes ont fait valoir leur droit à la retraite. A priori, ils ne seront pas remplacés.

« La dimension visuelle est encore plus importante à un moment où l'on prétend que la vidéo est un support d'avenir », affirme pourtant la direction, qui envoie un curieux message. Et ce alors que trois nouveaux « hiérarques régionaux » viennent de prendre leur poste.

Pour les reporters photographes toujours en poste, quid des conditions de travail, avec davantage de sollicitations et moins d'effectifs ? Face aux questions des élus, étayées par le rapport du cabinet Sextant, inquiet de l'avenir des « survivants », la direction joue encore la montre en répondant qu'il faut **« traiter la question avec des éléments concrets »**. Soyons concrets : pour le SNJ, il n'y a pas trop de reporters photo-vidéo à Ouest-France !

2 300

C'est le nombre de conversions mensuelles à l'abonnement via le « paywall » (articles s'affichant avec un cadenas). 90 % de ces abonnements viennent des pages de locales. Même sans avoir suivi un cursus d'école de commerce, on se dit que la locale, c'est important pour les lecteurs... Et pour l'économie de l'entreprise.

- **Paginations et ventes : encore un paradoxe**

Dans la série « Je dis une chose et son contraire », la direction a affirmé, lors de la même réunion du CSE, qu'on ne toucherait pas à la pagination (le président du directoire, en matinée), puis que la réduction du nombre de pages fait partie des « **hypothèses de travail** » d'Efficienc 2 (le pilote d'Efficienc 2, dans l'après-midi).

La direction assure que si elle étudie une éventuelle suppression des pages de locales, elle regarde aussi les pertes financières que la baisse de la pagination provoquerait côté ventes et publicité. Cela devrait nous rassurer ? Maintenir l'ancrage territorial tout en réduisant les pages locales, s'apparente à un paradoxe. Et révèle une curieuse façon de lutter contre l'érosion des ventes print.

- **Plus de recettes ? Moins de dépenses !**

La direction se félicite qu'au premier trimestre, les comptes de l'entreprise s'avèrent, grosso modo, conformes à ce que prévoyait le budget prévisionnel (BP) 2026.

Deux bémols. Primo, l'année n'est pas terminée. Deuzio, ce résultat est obtenu « grâce » aux dépenses qui sont « contenues ». Ce qui se traduit notamment par une baisse du nombre des CDD et le non-remplacement de nombreux départs, dans tous les secteurs de l'entreprise.

Bref, la direction a réussi à réduire la masse salariale. Pour ce qui est d'augmenter les recettes, rien de neuf sous le soleil : le chiffre d'affaires progresse légèrement mais moins que ce que la DG avait programmé dans son BP.

- **Un peu de droit du travail...**

Le CSE est l'organe de représentation du

personnel. C'est ce que dit le code du travail. Les représentant.es du personnel et représentant.es syndicaux qui y siègent doivent notamment être a minima informés des changements que l'entreprise compte mettre en œuvre. On pourrait donc penser que les réductions de pagination annoncées dans moult réunions ces derniers jours auraient d'abord été présentées aux élu.es. Eh non ! En réunion de CSE, la direction a indiqué que les échanges en CSE sur les « chantiers » d'Efficienc 2 se dérouleraient en juillet, une fois que tout sera bouclé. À noter qu'en ce moment, un cabinet spécialisé planche sur le dialogue social dans l'entreprise. Si déjà, la direction pouvait respecter les procédures prévues par la loi...

10000

La demi-douzaine d'éditions du journal tirées à moins de 10 000 exemplaires est dans le viseur de la DG. Elles coûteraient trop cher à fabriquer. Des regroupements sont à l'étude.

- **Novo 19 : fin du talkshow**

En janvier, le chroniqueur Claude Askolovitch a quitté le talkshow de Novo19. Pour des raisons personnelles. Mais pas que. Prévue pour une saison, c'est-à-dire jusqu'en juin 2026, l'émission, dont l'audience n'a pas décollé, s'arrête avant l'été. Une autre est à l'étude pour la rentrée. Les élus du CSE l'ont appris en lisant Le Parisien. Encore un couac en matière de transparence interne.

- **Ruptures de contrat : coûts en hausse pour la mutuelle Ouest-France**

Portabilité. C'est le terme pour désigner la prise en charge des frais de santé des salariés ayant quitté l'entreprise, mais qui bénéficient encore des prestations de la mutuelle dans les douze mois qui suivent leur départ. Sans cotiser, comme le prévoit la loi.

En 2025, 181 personnes en ont profité, avec une moyenne d'âge assez jeune. Les prestations versées à ces anciens salariés s'élèvent à plus de 40 000 €. Et le manque à gagner sur les cotisations pour la mutuelle Ouest-France représente 71 000 €. C'est un des effets indésirables lié à la multiplication des ruptures de contrat : ces départs alourdissent la charge des actifs.

- **Psychologue : le nombre de consultations augmente**

C'est un signe révélateur, qui touche surtout les plus jeunes : le nombre de consultations auprès d'un psychologue progresse, avec un total de prestations dépassant les 90 000 €. Face à ce phénomène, les salariés d'Ouest-France ont la chance d'avoir une bonne mutuelle. « **Nous faisons partie des rares**

mutuelles en France qui prennent aussi bien en charge les séances de psychologie », souligne le président de la mutuelle, qui a fixé un plafond de seize séances par an. Sans avoir besoin de passer par le médecin traitant. Premiers « consommateurs » de ces soins : les 15-29 ans.

- **« Bon week-end », c'est fini**

La dernière parution de ce supplément, vendu avec le journal dans le Morbihan, est annoncée samedi 11 juillet. « **Le test qui a été fait pendant plusieurs mois ne donne pas satisfaction**, explique le directeur. **Il n'a pas apporté l'élan espéré. Il n'apparaît pas que ça impulse des ventes supplémentaires.** » Une fois n'est pas coutume, aucun bilan chiffré n'a été communiqué aux élus.



Contactez-nous : snj@ouest-france.fr ou contact@snj-of.fr